



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} février 2024
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Examen régional de l'application du Pacte mondial
pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
dans la région de la Commission économique pour l'Europe

Deuxième session

Genève, 11 mars 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la deuxième session

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, le 11 mars 2024 de 10 heures
à 18 heures

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Quatre séances : les quatre séances seront des enceintes de débat consacrées à l'examen de la collaboration régionale, sous-régionale et interrégionale en vue de la réalisation de tous les objectifs du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, compte tenu du fait que le Pacte repose sur un ensemble de principes directeurs transversaux et interdépendants¹ :
 - a) Séance 1 : Examen de la réalisation des objectifs 2, 5, 6, 12 et 18 du Pacte ;
 - b) Séance 2 : Examen de la réalisation des objectifs 4, 8, 9, 10, 11, 13 et 21 du Pacte ;
 - c) Séance 3 : Examen de la réalisation des objectifs 14, 15, 16, 19, 20 et 22 du Pacte ;
 - d) Séance 4 : Examen de la réalisation des objectifs 1, 3, 7, 17 et 23 du Pacte.
3. Clôture de la session.

¹ Le groupement des objectifs du Pacte découle des tables rondes du Forum d'examen des migrations internationales, telles qu'elles sont décrites dans la résolution A/RES/73/326.

